

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 janvier 2025

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjointes : Norbert RIESTER, Anne DIETRICH

Les Conseillers municipaux : Caroline BAUMERT, Gwenn GAUDIN, Raphaël EDEL, Élodie HESTIN, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Céline MASTRONARDI, Didier METZ, Maxime METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

Absents excusés : Raphaël EDEL, Joseph EHRHART et Valérie HIRTZ

Procuration : Valérie HIRTZ à Élodie HESTIN

Secrétaire de séance : le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Dominique LEHMANN, comme secrétaire de séance.

Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 5 décembre 2024

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Détermination des attributions de compensation pour l'exercice 2025 – Modalités de répartition des charges liées aux transferts antérieurs et régularisation de la compensation des charges relatives au transfert des zones d'activités économiques

Les attributions de compensation 2025 ont été validées par le Conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

Certification Européenne de la Forêt

Le Conseil municipal décide d'adhérer au cahier des charges du propriétaire forestier et à la Politique de Qualité et de la Gestion Forestière Durable définie par l'entité régionale PEFC Alsace (Programme Européen des forêts certifiées), ouvrant le droit d'usage de la marque PEFC. L'adhésion est de 5 ans.

Adopté à l'unanimité

Virements de crédits n°1 et n°2 – exercice 2024

Le Conseil municipal prend acte des virements de crédits effectués par le Maire en décembre 2024 pour la régularisation de charges d'un locataire et le règlement des factures de fonctionnement sur l'exercice 2024.

Adopté à l'unanimité

ONF : Programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux 2025 – État des prévisions des coupes – Programme d'actions pour l'année 2025

Le programme des travaux patrimoniaux et d'exploitation, l'état de prévisions des coupes et le programme d'actions établi par l'ONF pour l'exercice 2025, est approuvé. Des modifications ont été apportées au programme des travaux patrimoniaux, ces travaux étant réalisés en régie communale.

Adopté à l'unanimité

Demande de cofinancement de l'Association ARIVA35 pour une étude de bruit

Le Conseil municipal décide de cofinancer à hauteur de 50 % du montant TTC, l'étude de bruit qui sera réalisée par CEREMA. Ce cofinancement interviendra sous forme de subvention exceptionnelle d'un montant de 1440 €.

Adopté à la majorité de voix

Frais de chauffage d'un locataire communal sis 32 route Romaine

Le Conseil municipal décide d'appliquer une réduction d'un montant de 252,00 € (deux cents cinquante-deux euros) aux frais de chauffage de la locataire de l'appartement sud, sis 32 route Romaine.

Adopté à la majorité des voix